



BRUGES
un village dans la ville

PIECES A FOURNIR POUR OBTENTION DE LA CARTE DE BUS PERSONNES HANDICAPEES – ANCIENS COMBATTANTS

Catégorie du bénéficiaire	Type de mesure (gratuité/réduction) Conditions d'octroi	Conditions de ressources	Justificatifs à fournir
Personnes handicapées	<p>➤ GRATUITE</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir un taux d'incapacité ou d'invalidité > à 80 %- Personnes malvoyantes et pour les aveugles être titulaire de la carte « étoile verte »	<ul style="list-style-type: none">- Ne pas dépasser le montant total de ressources suivant :<ul style="list-style-type: none">- 8 304,39 € par an pour 1 personne seule, soit 692,03 € par mois- 16 608,77 € par an pour un couple, soit 1 384,06 € par mois- 4 152,19 € par an en plus par enfant à charge (346,02 € par mois)- Dans l'éventualité du recours à une tierce personne, le montant de l'allocation compensatrice d'aide sociale versée à ce titre doit être ajouté à ces plafonds. <p>NB : ces plafonds varient en fonction de l'évolution du SMIC</p>	<p>Justificatifs d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none">- livret de famille ou carte d'identité- photo d'identité <p>Justificatif de l'handicap :</p> <ul style="list-style-type: none">- Carte d'invalidité comportant le taux et éventuellement la mention tierce personne ou carte « étoile verte » <p>Justificatif de domicile :</p> <ul style="list-style-type: none">- Quittance de loyer, eau, EDF, téléphone (de moins de 3 mois) <p>Ressources à justifier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rente accident du travail- Pension de guerre- Pension alimentaire- Revenus fonciers (loyers et capitaux)- Pension invalidité CPAM ou AAH- Avis d'imposition ou de non imposition selon les cas
Personnes handicapées	<p>➤ TARIF REDUIT</p> <ul style="list-style-type: none">- Etre mutilé de guerre ou du travail avec un taux d'incapacité ou d'invalidité de 50 %- Ou être mutilé de guerre ou de travail avec, au moins un taux d'incapacité ou d'invalidité de 25 % aux membres inférieurs- Etre malvoyants ou avoir un taux d'incapacité ou d'invalidité > à 80 % et un niveau de ressources ne permettant pas d'obtenir la gratuité	<p>- Pas de condition de ressources</p>	<p>Justificatifs d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none">- livret de famille ou carte d'identité- photo d'identité <p>Justificatif de domicile :</p> <p>Quittance de loyer, eau, EDF, téléphone (de moins de 3 mois)</p> <p>Justificatif de l'handicap :</p> <ul style="list-style-type: none">- carte d'invalidité
Anciens Combattants	<p>➤ GRATUITE</p> <ul style="list-style-type: none">- Photocopie brevet ou carte ancien combattant	<p>Pas de condition de ressources</p>	<p>Justificatifs d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none">- livret de famille ou carte d'identité- photo d'identité <p>Justificatif de domicile :</p> <p>Quittance de loyer, eau, EDF, téléphone (de moins de 3 mois)</p>